

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE 2^e CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le départ à la retraite d’un employé municipal titulaire d’un poste d’adjoint technique territorial à temps non complet (4 h 00) à compter du 30 septembre 2019 et qu’il y a lieu de pouvoir à ce remplacement,

Vu la déclaration de vacance de poste auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale n° 1506165 par arrêté n° 19.041 en date du 15 juillet 2019

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE :

D’adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée :

- **création d’un poste d’adjoint technique territorial** permanent à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires à compter du 16 septembre 2019.
- **Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 16 septembre 2019.**
Filière : Technique
Cadre d’emploi : adjoint technique territorial
Grade : adjoint technique
 - ancien effectif : 2 postes à temps complet – 1 poste à temps non complet
 - nouvel effectif : 2 postes à temps complet – 2 postes temps non complet
- De maintenir un poste d’adjoint administratif principal 1^{ère} cl. titulaire 18 h/semaine

Travaux de réfection du porche ouest et des intérieurs de l’église St Hilaire – informations

Monsieur le Maire fait part que l’ouverture des plis pour les travaux de réfection du porche ouest et des intérieurs de l’église St Hilaire représente une moins value par rapport aux estimations de M. GUITTOT, Architecte et qu’il a été demandé un complément d’informations aux entreprises avec un délai de réponse sous quinze jours. Il propose de faire établir un devis pour la réfection de la porte d’entrée de l’église. Dossier en cours.

Projet 2020

- **Interconnexion SIAEP Billy/Gy – renforcement de la capacité de stockage + achat terrain**
Négociations avec le Conseil Départemental – M. LAUNAY suggère de ne pas renforcer la capacité de stockage et que la commune supporte le coût supplémentaire qui représente environ 4 mois. Une réunion sera organisée avec Véolia et M. LAUNAY. Dossier en cours
- **Demande d’une étude pour le cimetière : gestion des concessionnaires + mise en place d’un columbarium – réfection du mur**

Mise en place du plan d'adressage

Présentation des devis pour la mise en place du plan d'adressage de la commune :

- La Poste : 3 000.00 €
- Observatoire de l'Economie et des Territoires : 900 €

Le conseil municipal propose de retenir la proposition de l'Observatoire de l'Economie et des Territoires.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier adressé par Maître Laurent TOUBALE sollicitant une demande d'indemnisation pour les époux SCHUSSLER concernant le bornage de la VC n° 7. Monsieur le Maire a pris contact avec Maître RAINEAU, Avocat de la commune. Celui-ci se propose de rédiger un projet de réponse. Dossier en cours.
- Inscription de la commune sur la liste des travaux d'intérêt général. La commune pourra accueillir toute personne ayant à effectuer un TIG durant la période d'été où la charge d'entretien des espaces verts est importante pour l'employé communal.
- Non reconnaissance de la commune en l'état de catastrophe naturelle. Un recours sera fait auprès du Tribunal Administratif d'Orléans pour que la commune soit reconnue en l'état de catastrophe naturelle (sécheresse 2018). Dossier en cours.
- Lecture du courrier de M. et Mme Crame – La Moustachière – qui remercient M. le Maire de son appel téléphonique au moment de la canicule.
- Décès de Madame BAILLY et de Monsieur RENOULT. Les membres du Conseil Municipal présentent toutes leurs condoléances aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.